



TERRON-SUR-AISNE



BLAISE

Focus :
Foire
de Vouziers

page 4



CHESTRES



VOUZIERS

Travaux
en cours

page 15



CONDÉ



VRIZY

Pôle scolaire

page 16



Le magazine de "Vouziers Votre Ville"

Directeur de la publication : Yann Dugard

Rédactrice en chef : Patricia Lesueur

Ont également participé à la rédaction de ce numéro : Patricia Lesueur, Laurent Bacquenois, Robert Darcq, Delphine Coutier, Claire Delobel, les services de la Ville.

Conception-Réalisation Rédaction : Régine Majcher.

Crédits photos :

Magali Roger, Hervé Vilani, Michel Coistia, Régine Majcher, Jean-Luc Lambert, Laurent Wagner, Pierre Maës.

Impression : Imprimerie Félix, ZI Blanc Mont, 08400 Vouziers.

Tirage : 2650 exemplaires.



Focus..... 4

La foire de Vouziers sous le signe du soleil et de la musique



Chronique en images..... 6



Vie municipale..... 8

Commune nouvelle de Vouziers : une union tournée vers l'avenir



Travaux..... 13

Les chantiers de la Ville

Point d'étape sur le futur pôle scolaire



Jeunesse..... 20

Parcours du cœur à l'école



Culture..... 21

Le Curieux Vouzinois a eu les honneurs de France 3



Tribune..... 22

Hier et aujourd'hui



Le quartier Savary avant 1965



Le quartier Savary en 2005



Yann DUGARD
Maire de Vouziers

Vouzinoises, Vouzinois,

Voilà maintenant deux ans que vous m'avez élu ainsi qu'une nouvelle équipe volontaire, bien décidés à donner le meilleur de nous-même pour vous servir et défendre les intérêts de notre ville. Le programme était clair et objectif : redonner à Vouziers, et son arrondissement, la place qui lui revient en maintenant les services et en créant des équipements structurants pour garantir son développement.

Être un Centre-Bourg nécessite une présence structurelle à laquelle notre engagement électoral répond parfaitement. Être aux côtés de l'UCIA pour l'activité **économique**, soutenir et accompagner le FJEP centre **social** et, malgré une baisse significative de la subvention, maintenir une action **culturelle** de qualité. Les études en cours concernent le logement **senior**, l'**environnement** (circulation douce), le **sport** (stade) et conjointement avec l'Intercommunalité la «**maison médicale**». Comme vous le voyez, nous sommes attentifs aux thèmes qui équilibrent une collectivité de notre rang. Nous devons mener de front toutes ces études et non les unes après les autres au risque de ne pas être prêts pour des appels à projets subventionnés.

Je partage avec vous cette citation extraite de «terrorisme et civilisation» de Matthieu Croissandeau, reprise dans l'édito cosigné avec le Président de l'association «Les tourelles» que je remercie de ce choix. *«Le fanatisme se combat par un surcroît de Culture et d'Éducation ! Ce n'est pas l'un ou l'autre, mais bien l'un et l'autre qu'il convient de mener de concert ! »*

Le pôle scolaire apporte une réponse à l'**éducation** avec un équipement structurant, moderne, économique, aux normes environnementales et d'accessibilité, complément qualitatif du parcours éducatif qu'offre aujourd'hui notre ville de la crèche au lycée. En complément de l'enseignement et des activités périscolaires, les salles d'activités rendront possible un brassage culturel, éducatif, associatif et générationnel et feront du pôle scolaire Dora Levi le cœur et l'esprit de notre territoire.

Les perspectives étudiées pour la destination des locaux rendus disponibles par ce projet confortent nos certitudes quant au maintien et développement des services.

Au-delà de la dépense restant à la charge de la Ville de Vouziers, il y a aussi la manne économique que cela représente pour nos entreprises locales. Un apport de 8 millions d'euros sur notre territoire sera sans aucun doute vécu comme une véritable bouffée d'oxygène. Si l'on y ajoute le centre aquatique et la nouvelle maison de retraite, c'est plus de 30 millions d'Euros qui seront investis entre 2014 et 2020.

Nous ne sommes pas au bout de ce chantier ni des déconvenues qu'il va falloir surmonter. Comment ne pas penser au parcours du combattant ou du chemin de croix qu'a dû surmonter la municipalité emmenée alors par Michel BAUDIER, pour construire un centre culturel ou être seule contre tous pour réaliser une piscine à Vouziers. Sans cet équipement structurant, aurions-nous aujourd'hui un centre aquatique construit par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ?

Nous sommes dans une dynamique positive. La Commune Nouvelle en est la preuve parfaite. Vrizey et Terron-sur-Aisne nous ont rejoint, bienvenue aux Quéqués et aux Rondins. Avec Condé, Chestres et Blaise l'identité rurale, forte de 5 villages, sera renforcée et représentée par le Comité consultatif « Ruralité ». S'unir c'est partager nos énergies pour être plus forts, pour le bien et l'intérêt de tous.

La désinformation et la rumeur sont un manque de respect. Ne nous laissons pas diviser.

Je vis ce mandat avec enthousiasme et je me passionne pour la mission que vous m'avez confiée.

« Je préfère l'océan, à l'écume des vagues ».

Yann DUGARD,
Maire de Vouziers

La foire de Vouziers sous le signe du soleil et de la musique



Inauguration de la foire





Un des temps fort de la foire, Herbert Léonard en concert sur la place Carnot

C'est sous un soleil radieux qu'Hervé Villani, président de l'UCIA, a ouvert la 64^e foire de Vouziers.

Ce beau temps a généré une importante affluence qui a réjoui les 174 exposants, commerçants et forains. En conjugaison avec le festival des Bars Bars, ce ne sont pas moins de 11 concerts sur les 4 jours qui ont été donnés avec comme point fort, la venue d'Herbert Léonard. La foule était présente. En matière d'animations de rues, la variété était là avec Remy Bricka, le festival Aux Haz'Arts des rues, les créatures fantastiques du Centre Le lac de Sedan, les associations vouzinoises...

Une belle foire 2016 !



Remy Bricka a enchanté la rue



Les associations vouzinoises ont participé. Ici le club nautique vouzinois



Festival aux Haz'Arts des rues : Le Fakir Aaaron a fait sensation



Laureline Carré a remporté le concours jeunes talents de l'Argonne 2016. Le public a applaudi chaleureusement les jeunes apprentis-artistes.



Le quèrton vouzinois a présenté sa spécialité, la galette de Vouziers façon Elvire.

Sécurité : participation citoyenne sur Vouziers

Cette opération est un système de protection réciproque qui consiste à organiser dans différents quartiers de la commune une chaîne de vigilance pour prévenir tout phénomène de délinquance et préserver les biens privés et publics sur la commune.

Le principe de la «Participation Citoyenne» consiste en responsabilisant les habitants d'une rue ou d'un quartier à veiller sur leur zone d'habitation.

Si les Vouzinois assistent à quelque chose de suspect, ils en informent la gendarmerie (☎ 17) qui se dirigera, en fonction de la situation, vers le référent du quartier. En cas de vol ou infraction



3 mai 2016, signature du protocole Christian Fillon, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Ardennes, Frédéric Périssat, Préfet des Ardennes, Yann Dugard, Maire de Vouziers

communiqué au responsable de quartier, celui-ci informera les habitants concernés, ce qui permettra à chacun d'être plus vigilant, et ainsi de pouvoir déjouer certaines mauvaises intentions.

Il ne s'agit pas pour les acteurs de la «Participation Citoyenne» de faire des contrôles, des rondes ou de la délation. Il s'agit simplement de s'assurer que le camion qui charge les meubles du voisin est bien un déménageur programmé, que le portail de l'autre voisin, en vacances pour quinze jours, qui est subitement ouvert, n'est pas le fait d'individus mal intentionnés.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune par la gendarmerie (opération tranquillité vacances, tranquillité seniors, réunions de sensibilisation...).

Cérémonies officielles pour la mémoire de notre histoire collective



24 avril : Journée du souvenir des victimes de la déportation



8 mai 1945 : 71^e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe

Ecole de musique : toujours un plaisir de découvrir le travail de l'année

Pour finir l'année en beauté, Sophie Bacquenois, en charge de l'éveil musical au sein de l'école de musique de l'Harmonie, a invité les parents, grands-parents et proches de ses élèves à assister à une présentation musicale. Comme souvent, on a dû ajouter des chaises car beaucoup de personnes se sont déplacées et ne l'ont pas regretté. Un voyage musical à travers différents pays leur fut présenté et permis de mesu-



rer le travail effectué en quelques mois par ces petits de 4 à 6 ans. Rendez-vous est donné à la rentrée prochaine, les inscriptions se feront aux Tourelles le 7 septembre à partir de 16 h, les petits à partir de 4 ans sont les bienvenus. N'hésitez pas à vous rendre à ces inscriptions pour découvrir ce que l'école de musique vous offre comme possibilités d'apprentissage.

[L. Bacquenois]

DU 8 JUIN AU 5 JUILLET 2016

Printemps des rues : un beau projet

Deux groupes : des enfants fréquentant le FJEP/CS et des collégiens de l'école Saint-Louis ont présenté dans les vitrines des magasins de Vouziers leur création.

Pour les plus jeunes, ils ont confectionné avec l'aide de Claire Brochot, illustratrice professionnelle, des dessins inspirés de l'histoire du livre «Le vilain défaut».

Les collégiens ont travaillé sur l'écriture de poèmes avec l'aide de M. Feucher et M. Doyen, poètes vouzinois. Avec Claire Brochot, ils ont découvert la sérigraphie pour illustrer leur poème.

Belle réussite, les vitrines étaient agréablement poétiques...

Si vous souhaitez voir ou revoir les



œuvres, elles sont exposées pendant tout l'été au centre culturel Les Tourelles, espace exposition.

DU 23 AU 26 JUIN 2016

Nos amis de Gräfenroda découvrent nos belles Ardennes

Une délégation de membres du comité de jumelage et de la municipalité de Gräfenroda est venue nous rendre visite pour un court séjour du 23 au 26 juin dernier.

Le maire de Gräfenroda et six personnes du comité sont arrivés en bus jeudi en fin d'après-midi. Ils ont été reçus par le maire de Vouziers dans la grande salle du conseil et un pot d'accueil leur a été offert.

Le vendredi, une visite en avant-première du centre aquatique «Argona» leur a été proposée en matinée, l'après-midi était réservée au Parc Argonne Découverte, avec notamment le spectacle des oiseaux et le repas des loups. Cette promenade fut fort appréciée,



la multitude de photos et vidéos prises sur place en témoigne. Un grand merci au personnel du parc d'avoir pris du temps pour nous donner de nombreuses explications sur la vie des loups au parc.

Le samedi matin, sous la pluie, une visite express de Charleville était au programme. Cela ne les a pas empêché de manifester un grand intérêt pour l'architecture de la place Ducale et l'automate du grand marionnettiste.

L'après-midi, une visite très enrichissante du château de Sedan a eu lieu avant un retour sur Vouziers pour rencontrer les musiciens de l'Harmonie qui répétaient pour la dernière fois cette année avant leur repos estival.

Dimanche matin à 9 h 30, tout ce petit monde a repris la route pour une arrivée programmée à Gräfenroda à l'heure du match de foot Allemagne - Slovaquie !

BRÈVES

Départ/Arrivée

Le Père Bruno Hayet est nommé curé de la paroisse de La Providence en Vouzinois, à Vouziers, suite au départ du Père Lucien Marguet.

Ecole élémentaire et maternelle Saint-Louis : Anne Dupont prendra ses fonctions de directrice en remplacement de Marie Dominé.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

AGENDA

- 30 août : Conseil municipal de Vouziers, à 19 h, dans les salons de l'hôtel de Ville.



- 10 septembre, de 10 h à 17 h : Fête des Associations

Toute la journée, vous pourrez découvrir la richesse de la vie associative locale. Le cœur de la fête sera installé sur la place Carnot avec des animations tout au long de la journée.

Les équipements sportifs seront investis par les associations sportives à qui, par intervalles réguliers au cours de la journée, se verront attribués les trophées.

D'autres points d'informations associatives animés par des bénévoles se tiendront au centre culturel Les Tourelles en pleine activité déjà le samedi (avec l'école de musique, le petit Orchestre et l'Harmonie, Chantons en Argonne et les Maîtres chanteurs) et au Fjep-centre social qui organisera par ailleurs ses portes ouvertes.

Le programme détaillé sera disponible fin août.

La fête est pilotée par Amélie Rossi-Pahon, coordonnatrice culturelle, Franck Voluer, directeur du FJEP/Cs, l'OMS et les associations volontaires.

Fête des écoles 2016



5 JUILLET 2016

Centre aquatique Argona

Le nouveau centre aquatique Argona de Vouziers a ouvert ses portes le 5 juillet.

Venez profiter de son espace aquatique ou de l'espace aéré et bien-être, ouverts tous les jours de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h en période estivale.

Tous les tarifs et renseignements sont sur www.argona.fr



8 juillet : Inauguration du Centre Argona

Retour sur image

Le ministre du Temps libre, André Henry, avait honoré de sa présence l'inauguration de la piscine de Vouziers en janvier 1983.

Après 33 ans et bien des péripéties techniques, la piscine a fermé ses portes le 2 juillet 2016.



Il vient de s'installer...

© GREM'S TATTOO



Nouvelle vitrine rue Chervin, Bruno Pierrard a ouvert les portes de sa nouvelle société à la foire de Vouziers en mai dernier.

Tatouages et recouvrements sont à l'honneur dans ce magasin où se trouvait précédemment l'ancien siège de l'UCIA. Vous pouvez venir avec votre projet de tatouage personnalisé mais vous pourrez également compter sur les conseils de Bruno.

Il est préférable de téléphoner avant votre passage car la porte est parfois fermée, Bruno tatoue et préfère rester concentré sur son travail.

© 9 rue Chervin, Vouziers

Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 12 h et 14 h 30 à 18 h 30.
Tél : 06 71 61 93 90

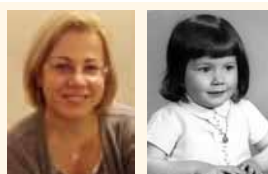
La municipalité en culotte courte :

Réponse

(voir bulletin municipal n° 126, page 12)



Yann Dugard



Patricia Lesueur



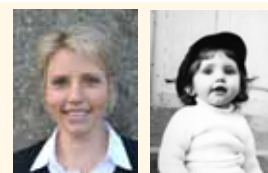
Claude Adam



Françoise Payen



Dominique Carpentier



Magali Roger



Martine Baudart

Commune nouvelle de Vouziers : une union tournée vers l'avenir

Les communes de Vouziers, Vrizy et Terron-sur-Aisne ont décidé de s'unir pour maintenir les moyens financiers actuels, développer de nouvelles actions et permettre à leurs habitants de continuer à vivre dans un territoire attractif, au sein d'une commune nouvelle, tout en conservant leur identité et leur vie associative.

Les motivations du rapprochement

Les communes de Vouziers, Vrizy et Terron-sur-Aisne appartiennent à un **même bassin de vie**, partageant une histoire commune, un terroir bien identifié.

La baisse des dotations de l'État va entraîner des diminutions drastiques de fonctionnement et d'investissement, ayant pour conséquence des difficultés budgétaires

pour les territoires qui n'auront pas su s'adapter à cette évolution.

La ville de Vouziers, bourg centre du territoire vouzinois, accueille les équipements structurants (crèche, écoles, collège, gymnases, centre culturel...), équipements indispensables à la qualité de vie des habitants du Vouzinois. Les charges sont, et vont devenir de plus en plus lourdes à gérer

pour la ville, ce qui **menace directement le maintien des services publics** de proximité.

La réalisation de nouveaux équipements structurants indispensable au développement est remis en cause.

Les trois communes ont donc uni leur force et leurs moyens pour que le territoire soit attractif.



Vrizy



Terron-sur-Aisne

Les objectifs de la commune nouvelle

1) **Maintenir et développer** sur le territoire de la Commune Nouvelle :

- le dynamisme, l'attractivité en termes économique, social, environnemental, solidaire, d'habitat, culturel, sportif ;
- la capacité de porter des projets structurants sur le territoire de la Commune nouvelle ;
- un service public de proximité au service des habitants du territoire dans un contexte financier dégradé.

2) **Assurer une meilleure représentation de notre territoire** et de ses habitants auprès de l'État, de la Région, du Département des Ardennes, des autres collectivités ou établissements publics...

3) **Mettre en commun et mutualiser les ressources humaines et financières** des communes historiques par une gestion administrative unique, génératrice d'amélioration de la qualité du service rendu, d'efficacité et d'économies importantes ;

4) Se doter d'une politique d'aménagement du territoire efficace et cohérente :

- soutenir l'activité économique, agricole et touristique ;
- développer l'habitat avec la mise en œuvre d'un document unique d'urbanisme dans le respect du patrimoine local ;
- créer et soutenir la circulation douce entre les 5 villages et le centre-ville.

Le conseil municipal de la commune nouvelle

Par arrêté préfectoral du 9 mai 2016, la commune nouvelle de Vouziers a été créée au 1^{er} juin 2016 par délibération concordante des Communes historiques de Vouziers, Vrizy et Terron-sur-Aisne. Durant la période transitoire, c'est-à-dire avant le renouvellement des conseils municipaux, prévu en 2020, le conseil municipal de la Commune Nouvelle est composé par addition de chacun des conseillers municipaux en exercice des communes fondatrices (Vouziers : 27, Vrizy : 9 et Terron-sur-Aisne : 8), soit 44 conseillers.

M^{me} Martine Baudart a été élue sur le poste de 7^e adjoint au Maire, créé spécifiquement pour représenter Blaise qui a vu son statut de commune associée légalement disparaître avec la création de la commune nouvelle au 1^{er} juin 2016. Ses fonctions sont ainsi maintenues telles qu'auparavant auprès des habitants de Blaise.

En 2020, le conseil municipal sera composé de 27 membres.

Le nouveau conseil municipal (séance du 7 juin 2016) :

La municipalité

Yann DUGARD, Maire
 Patricia LESUEUR, 1^{ère} adjointe
 Claude ADAM, 2^e adjoint
 Françoise PAYEN, 3^e adjointe
 Dominique CARPENTIER, 4^e adjoint
 Magali ROGER, 5^e adjointe
 Olivier GODART, 6^e adjoint
 Martine BAUDART, 7^e adjointe

Bernard BESTEL, Maire délégué de Vrizy

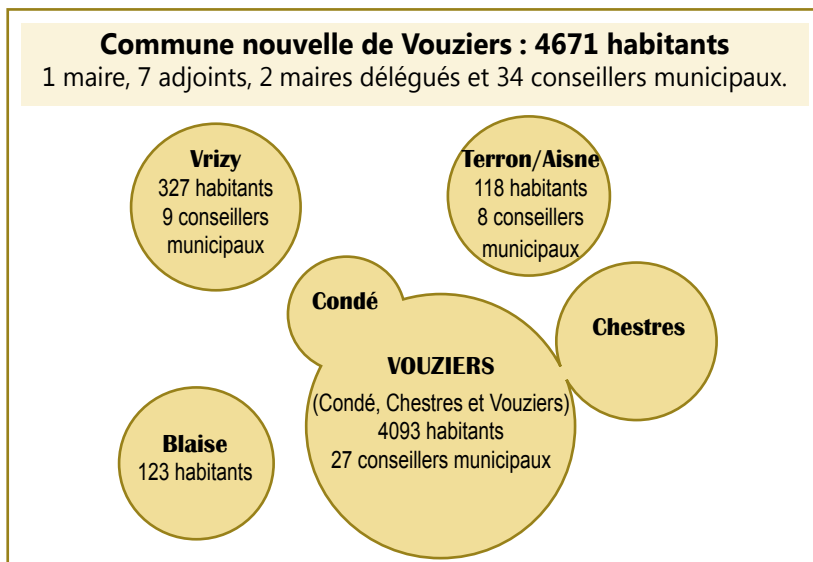
Thierry CHARTIER, Maire délégué de Terron-sur-Aisne.

Les conseillers municipaux

Camel ARMI, François BARDIAUX, Francis BOLY, Jean BROYER, Christine DAPPE, Patrice FERON, Ghislaine JACQUET, Fabien LALLEMAND, J.-Philippe MASSON, Nadine NIVOY, Louïsette NOIRANT, Véronique PAILLARD, Karine PASSERA, Guy PORCHET, Michaël SCHWEMMER, Andrée

THOMAS, Frédéric COURVOISIER-CLÉMENT, Dominique LAMY, Pauline COSSON, Marie-Hélène MOREAU, Hubert RENOLLET, conseiller avec délégation de Vrizy, Michel BRIDOUX, Annie FESTUOT, Raphaël FORET, Eric HUET, Didier JOURNET, Gabrielle LEBRUN,

Christian DUHAL, conseiller avec délégation de Terron-sur-Aisne, Marc-Antoine BAUDIER, Marie-Claude BERGERY, Pascal COLSON, François FOURCART, Benoît LAES, Jean-Yves RAULIN.



L'organisation de la commune nouvelle

La Commune Nouvelle se substitue aux communes historiques pour toutes les délibérations et les actes, pour l'ensemble des biens, droits et obligations, dans les syndicats dont les communes étaient membres, pour tous les personnels municipaux qui sont rattachés à la Commune Nouvelle.

Les commissions et comités consultatifs donnent un avis et font des propositions sur les affaires de leurs compétences.

Commission «Commune déléguée de Terron-sur-Aisne»
composée de l'ensemble des conseillers municipaux de la commune déléguée.

Comité consultatif «Ruralité et Agriculture»
composée du maire, d'un adjoint au maire, de conseillers municipaux et d'habitants des communes.

Le conseil municipal de la commune nouvelle DÉLIBÈRE sur les affaires de la commune en tenant compte des avis émis par les commissions

Commission «Commune déléguée de VRIZY»
composée de l'ensemble des conseillers municipaux de la commune déléguée.

Comités consultatifs déjà existants sur Vouziers

1. Economie, Urbanisme, Travaux
2. Environnement, Cadre de Vie, cérémonies et fêtes communales
3. Tourisme, Patrimoine
4. Information, Communication
5. Finances
6. Citoyenneté, Cérémonies Patriotiques
7. Affaires Scolaires
8. Affaires Sociales, Solidarité
9. Affaires Sportives
10. Circulation, Sécurité
11. Affaires culturelles, Jumelages composé(s) du maire, d'un adjoint au maire, de conseillers municipaux (au moins un membre élu par commune déléguée) et d'habitants des communes.

Commissions déjà existantes sur Vouziers

1. Appel d'offres
2. Délégation de Service Public composé(e)s du maire, d'un adjoint au maire, de conseillers municipaux (au moins un membre élu par commune déléguée)

La municipalité



Yann DUGARD,
Maire
de la
commune nouvelle
de Vouziers



Bernard BESTEL,
Maire délégué
de Vrizy



Thierry CHARTIER,
Maire délégué
de Terron-sur-Aisne

Les adjoints et leurs délégations



Patricia LESUEUR,
1^{ère} adjointe
Affaires culturelles,
jumelages, informa-
tion et expression,
publication «Le
Curieux Vouzinois».



Françoise PAYEN,
3^e adjointe
Affaires scolaires,
périscolaires et
péri-éducatives,
affaires sociales,
insertion, prévention
et solidarité.



Olivier GODART,
6^e adjoint
Agriculture, ruralité,
logements
communaux
(entretien).



Claude ADAM,
2^e adjoint
Finances, cérémonies
patriotiques et liens
intergénérationnels,
assurances, élections,
état civil, salles
municipales,
archivage communal.



Dominique
CARPENTIER,
4^e adjoint
Sport, tourisme et
patrimoine.



Martine BAUDART,
7^e adjointe
Cadre de vie et
environnement, lien
avec la population,
vie associative, fêtes
et cérémonies, état
civil sur la commune
de Blaise.



Magali ROGER,
5^e adjointe
Cadre de vie et
environnement, loge-
ments communaux
(location), cérémo-
nies (fêtes...)

Le budget unique pour la commune nouvelle

La commune nouvelle sera dotée d'un budget unique de fonctionnement et d'investissement.

La commune nouvelle bénéficie :

- des recettes fiscales de l'ensemble du territoire. Les taux des taxes communales seront lissés sur une période de 10 ans.
- de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes historiques. Elle ne baissera pas - comme cela devait l'être si la commune nouvelle n'avait pas été créée - et sera bonifiée de 5 % grâce au regroupement des communes pendant 3 ans.

- du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), récupération de l'année de la dépense au lieu de la suivante.

Elle assume globalement sans réaffectation :

- Les charges (investissement et fonctionnement) liées aux équipements généraux ;

- Les charges de personnel et les charges financières.

Au sein du budget de la commune nouvelle, les communes déléguées disposeront d'une dotation annuelle de fonctionnement propre, comprenant une dotation de gestion locale et une dotation d'animation.

L'évolution annuelle en euros par foyer fiscal

	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	Total
Terron-sur-Aisne	- 6,83 €	- 1,44 €	- 0,32 €	- 8,59 €
Vouziers	- 0,22 €	- 0,08 €	0,01 €	- 0,29 €
Vrizy	4,98 €	1,37 €	0,18 €	6,53 €

Taux, valeurs locatives, recettes fiscales des communes historiques

	Produits de l'année 2016			Le lissage progressif des taux de 2017 à 2026						
	Taux 2016 %	Total des valeurs locatives de la commune	Produits 2016	2017	2018	...	2021	...	2025	2026
Taxe d'habitation										
Terron-sur-Aisne	24,78	77 200 €	19 130 €	24,25	23,73		22,15		20,04	19,51
Vouziers	16,61	4 101 00 €	804 206 €	19,60	19,59		19,56		19,52	19,51
Vrizy	16,56	271 300 €	44 927 €	16,86	17,15		18,04		19,22	19,51
Taxe sur le foncier bâti										
Terron-sur-Aisne	23,59	46 300 €	10 922 €	22,71	21,83		19,20		15,69	14,81
Vouziers	14,85	4 051 000 €	601 574 €	14,85	14,84		14,83		14,82	14,81
Vrizy	11,77	180 500 €	21 245 €	12,07	12,38		13,29		14,51	14,81
Taxe sur le foncier non bâti										
Terron-sur-Aisne	29,64	21 200 €	6 284 €	29,21	28,79		27,51		25,80	25,37
Vouziers	25,25	139 300 €	35 173 €	25,26	25,27		25,31		25,36	25,37
Vrizy	23,09	32 200 €	7 435 €	23,32	23,55		24,23		25,14	25,37

Le lissage des taux permet de maintenir les produits des taxes de 2016 à 2026 et d'assurer les recettes de la commune nouvelle.

Les communes déléguées : le maintien des identités communales

Chaque commune déléguée **conserve le nom et les limites territoriales** des anciennes communes.

Les commissions assureront sur leur commune historique :

- la gestion des installations nécessaires à la vie des associations dès lors qu'elles sont propres à la commune déléguée particulière ;

- la gestion locative de la salle communale ;
- l'organisation des commémorations ;
- l'organisation des repas et animations concernant les aînés ;
- l'organisation de la fête communale ;
- la gestion du cimetière.

Sous l'autorité du Maire délégué, la commune déléguée :

- donne un avis sur les autorisations d'urbanisme, les permissions de voirie, les projets d'acquisition, d'aliénation d'immeubles ou de droits immobiliers réalisés par la Commune Nouvelle, les projets de transformation d'immeubles en bureaux ou en locaux d'habitation ;
- donne son avis sur l'implantation et l'aménagement des équi-

pements de proximité, sur les projets et rapports concernant les affaires dont l'exécution est prévue sur tout ou partie de son territoire ;

- donne son avis sur les subventions aux associations ayant leur activité sur la commune déléguée ;
- peut organiser des manifestations à caractère local ;
- peut se voir déléguer la gestion d'un équipement ou d'un service municipal.

Le maire délégué exerce les fonctions d'adjoint de la commune nouvelle et garde ses fonctions d'officier d'état civil. Il donne son avis sur les décisions d'urbanisme, permissions de voirie, projets d'acquisition ou d'aliénation d'immeubles.

Chaque commune déléguée garde son secrétariat

La mairie devient une mairie annexe mais garde les permanences du secrétariat ouvertes au public.

Pour Vrizy, ce sera le lundi de 10 h 30 à 11 h 30 et le jeudi de 18 h à 19 h.

Pour Terron-sur-Aisne, le lundi de 14 h à 18 h.

La question de l'eau

La commune nouvelle adhère aux syndicats des communes historiques, à savoir :

► Pour Vrizy, l'eau potable et l'assainissement non collectif seront toujours gérés par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud-Est des Ardennes.

► Pour Terron-sur-Aisne, l'assainissement non collectif sera géré toujours par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud-Est des Ardennes. Idem pour l'eau po-



table via le Syndicat Intercommunal des Grands Aulnois.

Le prix ne changera pas pour les habitants des communes déléguées.

Les engagements pour le mandat jusqu'en 2020



Revitalisation du centre-ville de Vouziers



**Réhabilitation de la rue Émile Heren à Vrizy :
Mise aux normes du réseau eau potable,
enfouissement des réseaux aériens, voirie...**



**Rues de la Vigne, de Prague, Grande-Rue à
Terron-sur-Aisne : réhabilitation, enfouissement
des réseaux aériens, éclairage public.**

Paroles données aux maires délégués...



Carolomacérien d'origine, et après quelques années dans un village situé au sud de Reethel, je suis arrivé à Terron-sur-Aisne en 2003. Depuis, j'ai appris à connaître ce territoire, ses habitants, j'ai découvert la qualité de vie qui caractérise le bassin de vie de Vouziers. Une chose m'a surpris, moi le citadin, la petite Vouziers avait tout d'une grande. Des écoles primaires, un collège et un lycée, un cinéma avec plusieurs salles, un théâtre, une bibliothèque, de nombreux commerces de proximité, des moyennes et grandes surfaces commerciale... Alors, quand la proposition fut faite de créer une commune nouvelle pour maintenir, sauvegarder, ces services offerts à la population j'ai adhéré à l'idée. Il ne faut pas croire que tout cela est immuable. Que se passerait-il si le lycée fermait ? Nos ados seraient obligés d'être internes dans un établissement de Reethel ou de Charleville. Vouziers a besoin des villages alentours pour survivre et les villages du bassin vouzinois ne seraient que dortoirs sans Vouziers. La commune nouvelle est une chance pour tous, pour maintenir cette qualité de vie qui fait souvent des envieux ailleurs, pour continuer à avoir des projets et à les réaliser.

Thierry CHARTIER



Après 9 mois de gestation, de réflexion, après 9 ou 10 réunions formelles ou non, le conseil municipal de la commune historique de Vrizy vote à l'unanimité et à bulletin secret la création d'une COMMUNE NOUVELLE avec Terron-sur-Aisne et Vouziers.

Quels changements ?

Dans la vie « de tous les jours », rien n'a changé ; le nom de VRIZY est conservé et les Quêquês continuent à aller à Vouziers pour tous les besoins de leur vie quotidienne. Mais à la cantine scolaire, tous les élèves auront le même tarif (pas de différence de tarif entre les élèves, qu'ils soient des communes historiques de Terron et Vrizy ou de Vouziers) .

Le Centre Communal d'Action Sociale de Vrizy-historique ne disposait d'aucun moyen pour venir en aide aux personnes dans le grand besoin. Aujourd'hui, ces personnes ont accès aux services du CCAS de Vouziers historique, donc du CCAS de la Commune Nouvelle.

Les impôts locaux ? les taux des différentes taxes des 3 communes sont différents. Il y aura égalisation, mais 2 ou 3 % de variation étalés sur 10 ans ne bouleverseront pas le montant à payer.

L'eau potable ? Vrizy a transféré sa compétence Eau Potable au Syndicat d'Assainissement et des Eaux du Sud Est des Ardennes à Ballay. Là encore, pas de variation brutale puisque le prix de l'eau ne dépend pas de la Commune Nouvelle.

Enfin, Vrizy va bénéficier des moyens techniques de la ville historique de Vouziers. Par exemple, à la fête patronale d'août prochain, le podium pour la sono et le chapiteau pour la buvette seront ceux de Vouziers, avec le respect des normes de sécurité – ce qui n'était pas le cas dans les années précédentes.

Et puis, Vrizy restera Vrizy avec sa vie associative riche... et il n'y a, en France, qu'un seul VRIZY.

Bernard Bestel



Les chantiers en cours

TRAVAUX EN COURS

Rue Chemin salé (voirie, réseaux et distribution)

Les travaux de dissimulation des réseaux aériens, électricité basse tension et téléphone, ont commencé le lundi 18 juillet au droit de l'école Abel Dodeman. Cette zone devra être finie pour la rentrée scolaire de septembre.

Ensuite, viendra la réfection du trottoir du 16 au 44, de la mise en conformité des passages piétons et la mise en place de nouveaux candélabres d'éclairage public.

École Dora Lévi 16 rue Désiré Guelliot

Le dossier de création d'installation d'un abribus devant l'église Saint-Maurille pour les dépôts des élèves a été déposé à l'architecte des Bâtiments de France (ABF).

Église Saint Maurille

Le dossier de création de la rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR) a été déposé à l'ABF.

Hôtel de ville

Le cabinet Pascual a réalisé les levés de plan, une partie de l'étude sur l'accessibilité a été remise.

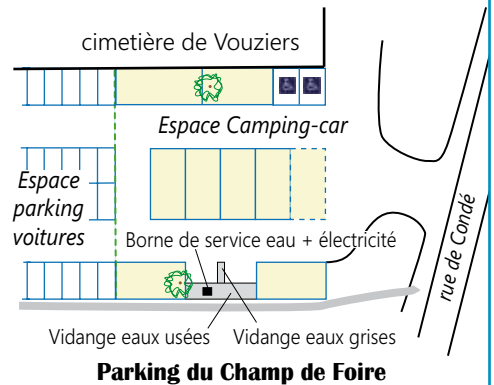


Bellevue :
Les travaux de rénovation sont achevés.
La réception a eu lieu le 11 mai.
L'amélioration de l'acoustique et la nouvelle décoration change considérablement le bâtiment.

Aire d'accueil pour camping-cars

La commande a été passée à l'entreprise Richard qui interviendra dès réception des équipements.

La mise en conformité du cheminement PMR sera assurée en même temps du parking du Champ de Foire à la rue Chanzy via la rue de Condé.



Assainissement 1^{ère} tranche

Les travaux de la station d'épuration sont réceptionnés. Les dernières mesures, bruit et odeurs, ont été réalisées en mai dernier.

Assainissement 2^e tranche

L'étude pour la mise en révision du plan de zonage d'assainissement a été confiée au bureau d'études Amodiag Assainissement avec extension à Vrivy et Terron-sur-Aisne.

Les travaux réalisés par les services techniques municipaux

École Dodeman

Tous les gros travaux ont été réalisés : rénovation complète de deux salles de classe, de la salle des maîtres, de la salle de travail du Rased. Les cloisonnements dans l'ex-BCD pour créer 2 classes, sont terminés.

Reste les installations TBI et réseau informatique à ajuster suivant les besoins.



Le mobilier de l'école Taine a été transféré à l'école Dodeman pendant les premiers jours de vacances.

École Taine

Les premiers travaux ont commencé. La cloison du bureau Rased est montée. Suivra la réalisation des sanitaires adaptés aux petits dans une salle du bâtiment principal.

Le mobilier de l'école Dora Lévi a été transféré dans le bâtiment.

◀ **Dodeman : Création par cloisonnement de deux salles dans la bibliothèque actuelle (BCD)**

Point d'étape sur le futur pôle scolaire

*Le 17 mai dernier, le cabinet KL Architectures de Metz a présenté le plan du pôle scolaire Dora Lévi élaboré en étroite concertation avec les enseignants et les services de la Ville.
Rappel de la chronologie et présentation du projet.*

Le point sur la mise en œuvre et le coût du projet

Le projet de pôle scolaire a été appréhendé en plusieurs étapes.

La plus importante a été de nous faire confirmer le bien-fondé de la construction d'un tel équipement sur le territoire de Vouziers.

Deux rendez-vous ont été déterminants, celui avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale, chargé d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative du Département, et celui avec le Préfet des Ardennes, chargé entre autre de la politique d'aménagement du territoire.

Les réponses ont été unanimes : ce projet répondra aux besoins de Vouziers et de son territoire, tant sur le plan éducatif que sur la nécessité d'équiper la ville centre d'un équipement structurant, attractif au cœur du Vouzinois.

Plusieurs rencontres avec Madame l'Inspectrice de la circonscription

de l'Éducation nationale nous ont permis d'évaluer plus précisément les besoins d'accueil et les moyens nécessaires pour y répondre, en nombre de classes maternelles et élémentaires, à savoir 17 classes et la possibilité de créer 2 classes supplémentaires dans des salles intérieures, dédiées à l'évolution ou à la motricité des enfants.

Plusieurs plans d'aménagement des locaux ont été travaillés par l'architecte puis présentés pour choix aux équipes pédagogiques

Un comité de pilotage, constitué de membres de la commission des affaires scolaires, des directeurs des écoles, des représentants élus des parents d'élèves, du représentant des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN), de Madame l'Inspectrice de circons-

cription de l'Éducation nationale, du sous-préfet de l'arrondissement de Vouziers, du représentant du conseil départemental chargé des affaires scolaires, s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler le projet. Ce comité a validé en réunion du 1^{er} juillet 2015 l'étude de faisabilité du projet ainsi que le choix du site.

En réunion publique du 8 juillet 2015, le conseil municipal a voté à l'unanimité de ses conseillers la réalisation du pôle scolaire sur le site de l'école Dora Lévi.

Le projet a de nouveau été travaillé avec les représentants des enseignants le 5 octobre 2015 pour préparer le cahier des charges de la consultation publique et retenir l'architecte, maître d'œuvre.

Une réunion publique, à la salle des fêtes, le 2 février 2016, est venue expliquer la phase de transi-



La façade principale donnant sur la rue Verte avec son parvis

tion de la rentrée 2016, le transfert de l'école Dora Lévi dans le bâtiment Taine et le regroupement des écoles élémentaires dans l'école Dodeman en raison de la démolition programmée de l'école Dora Lévi fin 2016.

Le 17 mai 2016, l'architecte retenu pour son projet répondant aux normes environnementales et ses qualités d'intégration dans le site, a exposé aux enseignants les caractéristiques du bâtiment et recueilli leurs remarques portant sur l'organisation des salles et locaux. Il a présenté son projet le même jour en réunion publique préalable au conseil municipal.

Suite à ces remarques, plusieurs

plans d'aménagement des locaux ont été travaillés par l'architecte puis présentés pour choix aux équipes pédagogiques des écoles Avetant, Dora Lévi, Taine et Dodeman. Leur choix s'est porté sur la version définitive le 13 juin 2016.

Le permis de construire a été déposé dernièrement avec cette version.

Le coût estimatif du projet est de 9 570 000 € TTC. La récupération de la TVA, d'un montant de 1 570 000 €, ramène ce coût à 8 000 000 €. Nous avons les engagements de financement de l'État et du Département pour nous soutenir financièrement dans l'opération. Des subventions de la Région,

des fonds européens, de la CAF viendront compléter ce soutien.

Le reste à charge prévisionnel pour la ville de Vouziers est de 2 500 000 €, hors aléas de chantiers.

Deux emprunts à long terme seront souscrits pour couvrir ce besoin de financement.

La conception du bâtiment et la consultation des entreprises de travaux sont élaborées pour permettre aux entreprises locales de se positionner sur les différents lots, voire de se regrouper pour y répondre. La construction est de type traditionnel : parpaings, briques, charpente bois, couverture zinc...

Le plan élaboré par le cabinet KL Architecture



Vue aérienne, côté quartier Savary

Le bâtiment a été pensé sur un seul rez-de-chaussée (voir plan pages suivantes). Il s'implante le long de la rue Verte, sur 140 m, doublée d'un large parvis de desserte et dépose-minute bus et voiture. Le projet exploite le potentiel du site tant pour ses parties plantées que pour la qualité des vues qu'il crée. Les arbres sont conservés dans leur grande majorité.

L'organisation des espaces

1) **Les locaux administratifs** et les salles sont mutualisés dans la partie centrale de l'équipement.

2) **Le périscolaire** est à l'extrémité nord du bâtiment avec son accès livraison sur le parking. Il accueille deux salles d'activités, les salles de restauration et la «cuisine».

3) **Les écoles maternelle et primaire** : La répartition permet de rendre indépendantes les différentes entités tout en mutualisant les parties communes (salles d'activités et de motricité, BCD, salles Rased, sanitaires).

L'école maternelle est composée de 6 classes, de 2 salles de sieste, d'une cour et d'un préau réservés aux maternelles, d'un jardin. Les salles de classe sont orientées vers le nord ou l'est. L'entrée se fait par l'accès principal du bâtiment et son vaste hall, à proximité de l'administration, des salles d'activité et du périscolaire.

L'école élémentaire occupe l'aile sud, face à la zone la plus «boisée» du site. Elle est accessible par le porche. Elle comprend 11 classes,

une cour et un préau spécifiques. Le côté fonctionnel des liaisons et déplacements a été étudié et optimisé grâce au travail mené en comité de pilotage avec les enseignants, selon leurs préconisations et remarques avec l'architecte.

Les qualités techniques du bâtiment

Il est conçu avec des matériaux locaux, pérennes et naturels (brique, béton pour la structure, verre et aluminium pour les menuiseries, zinc, toiture végétalisée...).

La lumière naturelle est mise en avant dans tous les espaces (puits de lumière, châssis hauts, façades vitrées...).

Le traitement acoustique a été pris en compte lors des choix de matériaux, plafonds, sols et murs et dans la structure du bâtiment (ex. : pièges à son dans les espaces de circulation).

La performance énergétique du bâtiment devra être de 30% inférieure par rapport au niveau réglementaire (chaufferie bois avec chaudières à granulés à condensation, ventilation à double flux à récupération d'énergie...).





Parcours du cœur à l'école

Faire prendre conscience aux élèves qu'ils sont acteurs de leur santé

Le projet

Dans le cadre de son Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), la Cité Scolaire de Vouziers s'est inscrite aux Parcours du Cœur Scolaires pour l'année 2015-2016, en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie. L'objectif est de faire prendre conscience aux élèves et aux équipes qu'ils sont acteurs de leur santé. Il s'agit de les sensibiliser à l'activité physique et aux bons réflexes à avoir en vue de prévenir les maladies cardiovasculaires sur le thème « 0-5-60 », 0 cigarette, 5 fruits et légumes et 60 minutes d'activité physique par jour.

Ce projet CESC a été préparé depuis la rentrée par les équipes éducatives sous la conduite de Delphine Coutier, principale adjointe, et s'est décliné tout au long de l'année par la mise en place d'ateliers. Les sujets abordés sont le sport, l'équilibre alimentaire, le tabagisme... mais aussi et, plus commun à la cité scolaire «**Les parcours du cœur scolaires**». Ces parcours sont la plus grande opération de prévention-santé organisée en France dans le but de faire reculer les maladies cardiovasculaires, responsables de 147 000 décès par an.

12 mai 2016 :

La grande journée d'action

Conférence sur les maladies cardiovasculaires pour les lycéens

La matinée était consacrée aux lycéens de Secondes et Premières du lycée Masyrk avec une conférence au centre culturel Les Tourelles de Vouziers.

Cette conférence a permis aux élèves de découvrir les causes des maladies cardiovasculaires et les moyens



« Mon cœur, je l'aime, j'en prends soin ! »

d'entretenir un cœur sain grâce à l'intervention du Docteur Thisse, cardiologue et vice-président de l'association de Cardiologie de Lorraine, du Docteur Hureau, chef du service pédiatrie au centre hospitalier de Sedan, et du Docteur Bidot, médecin généraliste représentant le Comité départemental olympique et sportifs des Ardennes (CDOS08).

Ateliers sur la santé pour les collégiens

Après un repas particulièrement équilibré proposé par la cantine de la cité scolaire, les élèves du collège ont participé à différents ateliers mis en place sur le collège :

- atelier santé par le club santé ;

- atelier diététique ;
- présentation de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- atelier «les gestes qui sauvent» ;
- atelier sur l'évaluation cardiaque (UFOLEP) ;
- dégustation de smoothie (boisson frappée aux fruits) ;
- divers ateliers sportifs (corde à sauter, fit boxe, Tchoukball, activités athlétiques, step, gainage, rameur...).

Toute l'après-midi, les élèves ont participé à une marche de 20 à 30 minutes autour du collège.

Toutes ces activités ont été filmées par les élèves du club reporter qui ont monté un reportage pour la Fédération Française de Cardiologie.



Atelier «step»

A l'issue de cette journée, Christian Chardin, proviseur, les équipes et les collégiens se sont retrouvés dans les cours du collège pour symboliser un cœur au sol, en se rappelant ces mots : « Mon cœur, je l'aime, j'en prends soin ! ».

COUTIER Delphine
et DELOBEL Claire

→ Reportage

Le Curieux Vouzinois a eu les honneurs de France 3 dans « Ici et pas ailleurs »

Le samedi 28 mai, le comité de rédaction du *Curieux Vouzinois* se réunit à la bibliothèque. Sandra Julien de France 3 Champagne Ardenne y réalise son émission « Ici et pas ailleurs ». La première entrevue a eu lieu le mercredi 18 mai, plusieurs séquences images sont retenues :

- place Carnot, Michel Coistia - initiateur de la revue - évoque les raisons qui ont poussé à sa création en janvier 1982. Ce journal est devenu le support de la mémoire collective du Vouzinois ;
- à la carrière de Bagot, le rédacteur Bernard Destombe explique la particularité de la gaize, objet d'un prochain article ;
- dans le bureau de Régine Majcher, à la mairie, Sandra Julien assiste à la mise en page du *Curieux Vouzinois* ;
- dans la vallée de l'Aire, Colette Caillet, rédactrice, joint l'utile à l'agréable. La caméra filme cette correspondante, bénévole de la



Robert Darcq, rédacteur en chef, interviewé par Sandra Julien

communication auprès des abonnés.

Des extraits de la réunion du comité de rédaction servent de fil conducteur à l'émission. Sur le vif, le maire Yann Dugard souligne la source inépuisable des sujets, Sandra Julien demande à l'illustratrice

Isabelle Quentin-Julhès sa façon de procéder devant les thèmes choisis, et le rédacteur en chef Robert Darcq se considère plutôt comme le coordonnateur de cette belle équipe* de bénévoles.

Sous les ciseaux magiques de Sandra Julien, ces plusieurs heures de tournage se résument le vendredi 3 juin, en une émission bien construite de cinq minutes. Elle met en valeur notre modeste revue originale, bel exemple de proximité, pur produit local, écrite par des Vouzinois ou d'ascendance vouzinoise, fabriquée à Vouziers, à destination des Vouzinois et des autres.

*Rédacteurs actuels : Bernard Banasiak, Colette Caillet, Michel Coistia, Robert Darcq, Bernard Destombe, Michel Gaumard, Emmanuel Grossin, Raymond Hardy, Isabelle Quentin-Julhès, Florent Simonet.
Directeurs de la publication : Yann Dugard et Patricia Lesueur.

Le numéro 102 de juillet est paru

Au sommaire, vous découvrirez :

- la biographie d'Émile Marlier, instituteur à Vrivy de 1905 à 1914, des extraits de son manuscrit de 913 pages, *La guerre de 1914-1918 dans les Ardennes*, intitulés *L'arrivée des Allemands dans les villages du Vouzinois* (du 30 août au 4 septembre 1914) ;
- l'origine du jeu de Colin-maillard qui remonte à la bataille



de Florennes en 1015, on en retrouve les traces dans le château de Landreville ;

- l'arrondissement de Vouziers compte 150 communes en 1790, il en reste 118 en 2016 ; cette évolution est illustrée à travers l'exemple de la commune nouvelle de Bairon et ses environs ;
- la rubrique *Vient de paraître*.

Pacte 2014

Vous avez été destinataires du numéro 1 de la «Voix Vouzinoise», ridicule papier qui ne véhicule qu'une longue liste de fausses informations ! Triste image d'une opposition qui se voulait constructive et objective (Frédéric Courvoisier-Clément), mais que pouvions-nous attendre de mieux d'un groupe en perte d'identité ?

Le projet du pôle scolaire ne s'est pas fait en «catimini» ! M. LAMY a participé aux commissions d'appels d'offres, sans avoir voté une seule fois «contre» les différentes prises de positions ! Et que dire de la bande des cinq qui ont voté comme un seul homme, pour l'implantation du nouveau pôle scolaire en lieu et place de l'école Dora Levi ! Et les voilà maintenant contre... La liste des contradictions est encore longue...

Ce dossier a été étudié par un comité de pilotage composé d'élus, de parents d'élèves, d'enseignants et des représentants de l'inspection académique ! Croyez-vous qu'un cabinet d'architecte vous apporte un projet sans «aucune prospective financière en investissement comme en fonctionnement». Et bien dites donc.

Avoir un tel projet structurant pour Vouziers et le Vouzinois, c'est quand même mieux que d'avoir changé le revêtement du parking du champ de foire avec un emprunt de 1 million d'euros ou d'avoir comme projet la construction d'une halle couverte place Carnot !

Insister sur le montant de 9 560 000 € TTC sans préciser que le reste à charge sera de moins de 3 000 000 € n'a qu'un seul but : nous diviser dans un moment où nous devons rester unis.

Les élus du groupe "Pacte 2014"
(Majorité municipale)

La voix vouzinoise

Inquiétudes sur le pôle scolaire et Commune nouvelle

Nous profitons de ce premier magazine municipal, distribué sur les anciennes Communes de Vrivy et Terron-sur-Aisne, pour souhaiter la bienvenue dans la «Commune nouvelle de Vouziers», créée au 1^{er} juin 2016, aux Quêquês et aux Terronais ou Rondins !

La pétition lancée par notre groupe municipal contre le projet de pôle scolaire a déjà recueilli plus de 300 signatures et ce malgré une couverture médiatique locale du dossier réduite à son strict minimum. Il nous reste jusqu'en septembre pour augmenter ce nombre !

Au-delà de l'inutilité du projet et du risque pour le commerce de centre-ville, nos inquiétudes sur l'impact financier se confirment chaque jour un peu plus avec déjà un plan de financement qui ne prévoit plus que 60 % de subventions au lieu des 80 % annoncés avec optimisme au départ. Pour ajouter aux inquiétudes, ces 60 % espérés ne font l'objet aujourd'hui d'aucun engagement écrit.

Toutes ces incertitudes n'empêcheront malheureusement pas le Maire et son équipe d'engager sur les anciens bâtiments de colossaux travaux inutiles, puisque provisoires, et onéreux (aucun chiffrage présenté à ce jour aux élus par peur des réactions). Pire, dès l'automne, la démolition de la très belle et fonctionnelle école Dora Lévi, qu'on n'hésite pas à traiter de «ruine» pour justifier sa destruction, sera lancée.

Quel gâchis de voir tout cet argent public dilapidé aussi inutilement ...

Blog : www.lavoixvouzinoise.org
Les élus du groupe « La Voix Vouzinoise »
(Elus de l'opposition)

N'hésitez pas à consulter le site de la ville www.ville-vouziers.fr
pour les dates des manifestations, les horaires d'ouverture des services, toutes informations pratiques

HÔTEL DE VILLE

☎ 03 24 30 76 30 • Fax 03 24 30 76 50
Place Carnot - BP 20 - 08400 Vouziers
Courriel : ville@ville-vouziers.fr
Site internet :
<http://www.ville-vouziers.fr>
Accueil, rue de Rennes,
ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
samedi (service état civil) :
de 10 h 30 à 12 h.

LOISIRS

Centre aquatique Argona ☎ 03 24 31 03 65
En période estivale, ouverture au public :
Espace aquatique : du lundi au dimanche
et jours fériés de 10 h à 12h30 et de 14 h
à 19 h.
Espace bien-être et forme : du mardi au
dimanche et jours fériés de 10 h à 12h30
et de 14 h à 19 h.
Tél. : 03 24 31 03 65.
www.argona.fr

BIBLIOTHÈQUE ☎ 03 24 71 64 93
6, rue Henrionnet

Horaires : mardi : 15 h à 19 h 30, mercredi
10 h à 12 h et 14 h à 18 h, vendredi 15 h à
19 h 30, samedi 10 h à 12 h et 14 h à 17 h.
Services : Prêt, salle de lecture (encyclopé-
dies et cédéroms), vente du *Curieux Vou-*
zinois, accès internet, espace multimédia.
Accueil des groupes et des classes sur
rendez-vous. Heure du conte le mercredi
à 10 h 30.

CINÉMA LES TOURELLES
33, rue Gambetta ☎ 03 24 71 94 71

Programme sur répondeur vocal : 0892
68 69 25 (0,337 TTC/mn) et sur le site inter-
net de la ville : www.ville-vouziers.fr

CENTRE LES TOURELLES (association)
6 rue Henrionnet ☎ 03 24 71 64 77
Spectacles vivants

FJEP/CENTRE SOCIAL

15 rue du Champ de Foire - Vouziers
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30.
Fermé le lundi matin. ☎ 03 24 30 99 61
Fax : 03 24 71 72 57.
e-mail : fjep-vzrs@wanadoo.fr

OFFICE DE TOURISME

10, place Carnot - Vouziers
☎ 03 24 71 97 57
e-mail : info-tourisme@argonne-arden-
naise.fr
site : www.tourisme.argonne-ardenaise.fr

PERMANENCES

PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL,
7 place Carnot

■ **Sécurité sociale** : mercredi de 9 h à 12 h sur rendez-vous, tél. 36 46.

Attention, les permanences prestations de la Sécurité sociale sont fermées pendant les vacances scolaires.

■ **Agence locale d'énergie** (1^{er} mercredi du mois) : 8 h 30 à 12 h. Conseils gratuits sur les économies d'énergie.

■ **ADIL** (Information sur le logement) : 1^{er} jeudi de mars et septembre, de 15 h à 17 h, sur rendez-vous. Tél. : 03 24 58 28 92.

■ **Armée** (CIRFA) : 4^e mercredi du mois, de 14 h à 16 h, sans rendez-vous.

■ **CICAS** (caisse de retraite complémentaire) ☎ 0820 200 015 : sur rendez-vous, 2^e et 4^e lundi du mois, 14 h à 16 h.

■ **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)** : sur RDV, un jeudi sur deux, 9 h à 12 h. Tél. : 03 24 37 39 98.

■ **Conseil départemental d'accès au droit (CDAD)** (consultation gratuite) : 1^{er} jeudi du mois, de 17 h à 19 h, sur rendez-vous.

Tél. : 03 24 57 57 57 pour les avocats, 03 24 56 48 32 pour les huissiers, 03 24 56 03 29 pour les notaires.

■ **Conciliateur de justice** : 3^e jeudi du mois, de 14 h à 17 h.

■ **Croix de guerre et valeur militaire** (1^{er} samedi du mois) : 11 h à 12 h.

■ **FORHOM (aide aux victimes d'infractions pénales)** : 4^e jeudi du mois, de 14 h à 17 h avec ou sans rendez-vous au 03 24 35 37 36.

■ **Prélude** (Prévention et lutte contre les dépendances) : tous les mardis, de 17 h à 19 h.

PERMANENCES AU CPR :

2, rue Agriculture ☎ 03 24 30 47 67

■ **MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (2C2A)**
Accueil par un agent pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (CPAM, MSA, CAF, CRAM...). Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h, et à la demande lundi, mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h.

■ **PÔLE EMPLOI** : sur RDV au ☎ 39 49.

■ **Mission locale Sud-Ardenne** : tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 sauf le vendredi, fermeture à 16 h 30. ☎ 03 24 71 95 91.

■ **Espace Métiers** : tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (fermé le lundi matin). Tél. : 03 24 71 95 91.

■ **BGE (réseau national d'appui aux entreprises)** : 3^e vendredi du mois, de 9 h à 12 h, sur RDV. Tél. : 03 24 32 79 86.

■ **Travail partagé** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Inscriptions le mercredi de 9 h à 12 h. ☎ 03 24 30 65 58.

DIVERS

RESTAURANT SCOLAIRE

46, rue Bournizet ☎ 03 24 71 78 13.
Accueil des enfants scolarisés dans les écoles Taine, Dodeman, Dora Levi et Avetant.

DÉCHÈTERIE (2C2A) :

Pôle d'activités d'Argonne de Vouziers
Conditions d'accès : se renseigner au
03 24 30 55 71.

Heures d'ouverture :

• du 1^{er} mars au 31 octobre :
Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 17 h 50, samedi : de 9 h à 11 h 50 et de 13 h à 16 h 50.

Fermée le jeudi matin.

• du 1^{er} novembre au 28 février :
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 16 h 50.
Fermée le jeudi matin.

ORDURES MÉNAGÈRES (2C2A) :

Le ramassage au porte-à-porte des ordures ménagères à Vouziers a lieu soit le mardi ou le vendredi. Se renseigner au 03 24 30 55 71.

ÉTAT CIVIL

Avril 2016 : Naissances* : Manatée Meny, Cédric Gérard, Emile Demarest.
Décès : Chantal Pignard ép. Grasset, 67 ans ; Denise Harô vve Carquin, 92 ans ; Germaine Durand Vve Decloux, 93 ans.

Mai 2016 : Naissances* : Esteban Cachier, Ewen Le Maux Ronger.
Décès : Jean Rozewiez, 91 ans ; Lucienne Laurent Vve Fournier, 92 ans ; Gilbert Dupuis, 75 ans ; Josiane Stringhetti vve Fallot, 93 ans ; Marie Lemele vve Demoulin, 93 ans.

Juin 2016 : Naissance* : Soline Coignart.
Décès : Jeannine Favrel Vve Dupuis, 91 ans ; René Noël, 97 ans, André Thévenin, 98 ans, Jacques Darco, 85 ans, Jeanne Brunner Vve Renwez Jeanne, 102 ans, Jacqueline Langelot Vve Rocquencourt, 80 ans.
Date arrêtée au 30/06/2016

* seuls figurent les avis dont les familles ont accepté une publication dans la presse.

FÊTE DU RAIL

Week-end du

15

août 2016

Animations sur toute la ligne
Navette du Picasso

13 août : Attigny-Challerange

Train photo de 13 h à 18 h

14 août : Amagne-Attigny-Voncq

Expo de matériels ferroviaires modernes

Navettes autorail de 10 h à 18 h

15 août : CHALLERANGE - ST-MOREL - VOUZIERS

Navettes autorail de 9 h à 18 h

Brocante à Vouziers de 8 h à 18 h

Foire artisanale à Challerange de 9 h à 18 h

Arrêt à la stèle Roland Garros à St-Morel

Expo de matériels ferroviaires modernes

Buvette - petite restauration sur place

Organisation : ATVA, Attigny - Partenaires : SIVU du Chemin de fer touristique sud ardennais
et les communes de Challerange, Voncq, Attigny, Vouziers

